

Monsieur le Président,

Comme
délégation, pour votre élection ainsi que celle des membres du Bureau, à la tête de cette
Commission. Soyez assurés d

diminution du nombre de traités transmis au Secrétariat pour enregistrement

Deuxièmement, il faut éviter toute modification

règlement. En effet, le Secrétariat des Nations Unies et la Cour internationale de Justice ont travaillé, qui sont et le français.

La Belgique reste cependant ouverte à explorer toutes les pistes permettant de réduire le retard dans la publication des traités enregistrés.

K troisième et dernier point : il est préférable de ne pas modifier les obligations qui pèsent sur les dépositaires, telles que pr O des traités par le dépositaire devrait par conséquent juste être « encouragé », et ne pas y

Convention de Vienne sur le droit des traités.

Je vous remercie.